



DONDELANGE  
KEHLEN  
KEISPELT MEISPELT  
NOSPELT OLM

Service : Service technique  
Dossier suivi par : Cécile Achten  
T. 30 91 91-504  
F. 30 91 91-500  
[technique@kehlen.lu](mailto:technique@kehlen.lu)

## AVIS AU PUBLIC

### EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

En exécution de de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que

le syndicat intercommunal SIDERO a introduit une demande d'autorisation relative à la modification respectivement la prolongation du délai de mise en exploitation (1/25/0226).

La demande d'autorisation concernant le dossier n°1/26/0232 du 17 juin 2026 peut être consultée à la maison communale de Kehlen du 01 juillet au 16 juillet 2026 inclus.

Le Bourgmestre,  
Eischen Félix

Kehlen, le 01 juillet 2026  
Pour le collège échevinal,



Le Secrétaire,  
Haas Marco

17/07/2026